

A N N E X E « A »
RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON
CONCERNANT LA
RÉGLEMENTATION MUNICIPALE



Province de Québec
District de

Procès-Verbal
ou
Copie de Résolution du 3 février 1976

CORPORATION MUNICIPALE de *Ste. Cecile de Milton*

A la session régulière ou spéciale du Conseil de la Corporation Municipale

de *Ste. Cecile de Milton*

(Cité, Ville, Village, Canton ou Paroisse)

tenue le *mardi 3 février* 1976 et à laquelle est présent son honneur

le maire M. *Lucien Gervy*

et les conseillers suivants: *Raymond Fontaine, Simon Gervy,*

Jean Guy Beaudoin, Gervais Fuscier +
Marcel Paré

tous formant quorum sous la présidence du maire.

M. de *Germaine Bernier* Secrétaire-Trésorier est aussi présent.

il est adopté unaniment ou sur division

Que

Une résolution est acceptée unaniment à l'effet qu'aucune plainte n'a été portée à l'attention du Conseil de Ste. Cecile de Milton concernant le Centre d'Élimination de déchets, situé sur le lot: 16A. Ceci atteste donc qu'il ne contrevient à aucun règlement municipal et ce conformément à l'article 55 de la Loi de la qualité de l'Environnement (chapitre 49, 1972)

Espérant vous satisfaire

Mlle Germaine Bernier

Sec. Trés.

*avec compétence
Cécile de Milton
le 4 février 1976*